



### **Introduction :**

Il est nécessaire de consulter un professionnel de santé avant d'acheter tout matériel. Il est important de réaliser une évaluation de vos capacités physiques par un ergothérapeute ou un kinésithérapeute, et ensuite de suivre les préconisations concernant le matériel qui peut vous aider à compenser vos difficultés. Une prescription pourra vous être délivrée pour le matériel bénéficiant d'un remboursement par la sécurité sociale.

Votre prestataire de matériel médical pourra vous renseigner sur les modalités de remboursement par la mutuelle. Il pourra aussi vous proposer le tiers payant.

Vous pouvez également choisir d'acheter le matériel via internet ou un catalogue. Rappelez-vous que si les prix sont parfois plus bas, il ne faut pas oublier de rajouter les frais de port et les éventuels frais de retour, dans le cas où le produit ne vous conviendrait pas. L'association ARSLA possède de nombreux équipements qui sont à votre disposition en prêt. Vous pouvez contacter les ergothérapeutes du centre SLA, du réseau SLA-IDF et de l'association ARSLA pour savoir si le matériel que vous recherchez est disponible en prêt à court ou à long terme.

#### • ***Remboursement du matériel***

Certains types d'aides techniques bénéficient d'une prise en charge par la sécurité sociale, c'est-à-dire qu'ils figurent sur la liste de prestations et produits (LPP) inscrit au TIPS (tarif interministériel de prestations sanitaires). *Cela ne signifie pas forcément que ces produits sont remboursés intégralement.* Le remboursement dépend du type de matériel.

Une prescription médicale délivrée par un médecin est alors indispensable.

Certaines mutuelles offrent un complément au remboursement de la sécurité sociale. Les modalités dépendent de votre contrat.

Voici une liste non exhaustive de produits remboursés,

- Canne, déambulateur
- Fauteuil manuel et électrique (sans option)
- Lit médicalisé, matelas anti escarre (1pers)
- Coussin anti escarre
- Chaise percée

Liste de produits sans prise en charge :

- Rehausse Wc
- Plaque, siège de bain
- Fauteuil releveur
- Aides techniques pour manger ou faire la toilette
- Outils de communication
- Outils informatiques
- Barre d'appui

Notez que l'achat de matériel via les sites internet de vente de matériel médical est parfois incompatible avec le remboursement par la caisse d'assurance maladie.

Concernant le matériel sans prise en charge, n'hésitez pas à contacter votre assistante sociale, votre ergothérapeute et l'association ARSLA qui pourront vous orienter vers les différentes possibilités d'aide financière.